



DEL- 2023 - 022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de
Conseillers
En exercice : 18
Présents : 13
Votants : 16

OBJET :

BUDGET PRIMITIF
PRINCIPAL 2023

L'an Deux Mille Vingt Trois, le Jeudi 30 mars
Le Conseil Municipal de LA REGRIPIERE 44330
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 20 H
A la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal EVIN, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 24 mars 2023

PRÉSENTS : M EVIN P., M CAILLER R., Mme DURAND A., M GAULTIER J-L, Mme PETITEAU M-E, Mme BARON A., M BOUCHEREAU F., M CARETTE C., Mme FONTENEAU C., Mme HERBRETEAU M-A, Mme JOLIVET C., Mme LAMBERT B., M SOURISSEAU B.

EXCUSÉS : M AMOSSÉ M., M BAUDRY M., Mme CLÉRO V., M DUGUÉ V., Mme PASQUEREAU C.,

POUVOIRS : M BAUDRY M. a donné pouvoir à M CAILLER R.
Mme CLÉRO V. a donné pouvoir à M EVIN P.
Mme PAQUEREAU C. a donné pouvoir à Mme BARON B.

SECRETAIRE : Mme LAMBERT B.

Après avoir voté le compte de gestion, de M le Receveur, le compte administratif 2022 en séance du 30 Mars, ce jour, et affecté les résultats, Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2023, préparé avec la Commission Finances, à savoir :

FONCTIONNEMENT : DEPENSES : 1 107 134.00 €
RECETTES : 1 107 134.00 €

INVESTISSEMENT : DEPENSES 2 451 321.89 €
RECETTES 2 451 321.89 €

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du détail du fonctionnement et des investissements proposés :

VOTE à l'unanimité le Budget Primitif 2023, tel qu'il est présenté.

ACCUSE DE RECEPTION
PREFECTURE VIA FAST

Le - 3 AVR. 2023

Certifié exécutoire par le Maire
Publié ou notifié le : 4 AVR. 2023

Pour extrait conforme au Registre
Fait aux jour, mois et an ci-dessus,

LE MAIRE,
Pascal EVIN